



Question orale de Mme Maison : Projet « arbres fruitiers » de la rue Meyerbeer et résultats de la réunion du 9 novembre 2021.

Mme Maison précise que Bruxelles-Environnement ainsi que les administrations communales d'Uccle et de Forest ont lancé une recherche participative et subsidiée, via notamment le projet ARBRES, visant à « explorer les conditions socio-écologiques d'implantation de l'arbre fruitier comestible à Bruxelles, dans un contexte d'Anthropocène, et à comprendre comment celui-ci peut participer à la résilience du système alimentaire et à une série de services écosystémiques ».

Le 9 novembre dernier, les riverains de la rue Meyerbeer, concernée par le projet, ont pu participer à une réunion à l'école de Messidor.

La rue Meyerbeer compte 800 habitants, dont la majorité relève d'Uccle. Il s'agit d'un axe de pénétration à double sens entre, d'un côté, l'avenue Brugmann et l'avenue Albert et, de l'autre, la chaussée d'Alseberg.

D'importants travaux de pavement y ont été effectués récemment, à la grande satisfaction des riverains.

Au mois d'avril, certains habitants ont pu se procurer le plan de verdurisation de la rue, en vertu duquel la plantation de deux espèces d'arbres était prévue pour la fin de l'année 2021 (15 Sorbus Aria et 15 Acer Campestre « Green Column »). Il s'agit en l'occurrence de grands arbres feuillus, destinés à servir de remparts contre le bruit, la pollution, le vent, les fortes chaleurs et les eaux de pluie.

De nombreux riverains se réjouissaient de cette perspective, désormais contredite par le projet de plantation d'arbres fruitiers dans cette même artère, vu qu'il s'agit d'arbres fragiles nécessitant davantage d'entretien.

Que faut-il conclure de ces informations contradictoires sur les plantations à effectuer rue Meyerbeer ?

Quelles mesures ont été prises lors de la réunion du 9 novembre à l'école de Messidor ?

Comment le Collège évalue-t-il l'adhésion des riverains au projet ?

Mme l'Echevine De Brouwer précise que le projet ARBRES s'inscrit dans une démarche de recherche scientifique menée en collaboration avec des organismes tels que le Centre d'écologie urbaine, dans le but de développer une politique qui tienne compte du choc climatique, de la faible résilience des systèmes alimentaires et de la mortalité des arbres ornementaux courants.

C'est dans cette perspective que la plantation d'arbres fruitiers est examinée.

Les citoyens qui ont participé à la réunion du 9 novembre ou ont transmis des avis par mail, et dont le nombre peut être évalué à une trentaine de personnes, étaient très favorables à la plantation d'arbres fruitiers dans les fosses déjà creusées. De manière générale, ils sont partisans de la verdurisation, qui permet de limiter l'impact des chaleurs estivales.

Mais il va de soi qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de l'ensemble des riverains concernés. Dès lors, quoique ce sujet ait déjà fait l'objet d'un toutes-boîtes en 2020, un nouveau toutes-boîtes va être envoyé et un sondage en ligne va être effectué afin que les habitants intéressés puissent se prononcer sur les différents plans de plantation proposés.

Les contradictions évoquées par Mme Maison s'expliquent par le fait que pour solliciter l'octroi de subsides auprès de Bruxelles-Mobilité, il a fallu mentionner des essences d'arbres dans le dossier alors que le choix n'avait pas encore pu être opéré via un processus participatif. Dès lors, l'administration communale a mentionné en quelque sorte des essences par défaut.

C'est pourquoi les rares personnes qui ont souhaité obtenir les plans après réception du toutes-boîtes ont reçu des documents mentionnant des essences de nature différente.

Toutefois, aucune communication officielle du Collège ne mentionne les essences citées par Mme Maison.

Il semble malgré tout que la majorité des habitants de la rue Meyerbeer soit favorable à la plantation d'arbres fruitiers dans leur artère.

Pour limiter la pollution, les cahiers des charges en ce domaine demandent que de la terre de plantation mélangée avec du compost soit déversée dans les fosses.

Selon les dernières recherches scientifiques menées dans d'autres villes, les arbres fruitiers n'accumulent pas les éléments polluants du sol car leur tronc fait office de filtre.

Pour se débarrasser de la pollution véhiculée par voie aérienne, il suffit de laver les fruits des arbres, comme on le ferait pour n'importe quel fruit acquis dans le commerce.

De plus, les arbres plantés aujourd'hui contribueront à la réalisation de l'objectif « zéro émission » en région bruxelloise à l'horizon 2035, dans la mesure où ils seront toujours au début de leur cycle de vie à cette date.

Les salissures dues aux gros fruits peuvent être évitées en diversifiant les espèces d'arbres fruitiers destinées à la plantation. La plantation d'amandiers, espèce très productive au nord de la Loire, a notamment été proposée pour la rue Meyerbeer.

Les pommiers plantés au Homborch ne posent aucun problème de sécurité.

Mme Maison souscrit totalement à la philosophie de ce projet.

Néanmoins, elle estime que le développement d'un tel projet serait plus pertinent dans les parcs, les espaces verts et les artères moins fréquentées que la rue Meyerbeer.

Même dans le cas où ils seraient de petite taille, les fruits qui joncheraient les rues seraient aussi de nature à susciter des problèmes. De grands arbres feuillus ne permettraient-ils pas de répondre à l'objectif du projet ?

On ne peut extrapoler une opinion générale à partir de l'avis émis par une trentaine de personnes. De plus, chacun sait que les sondages en ligne ne permettent pas d'atteindre l'ensemble des habitants.

Mme l'Echevine De Brouwer répond que la couronne des arbres feuillus tend à s'élargir et risque donc d'atteindre les fenêtres des riverains.

Souhaitant que le plus grand nombre possible de citoyens puisse s'exprimer, le Collège a communiqué un numéro de téléphone afin que les habitants privés d'ordinateur aient accès à toutes les informations disponibles, et notamment aux plans s'ils le souhaitent.

En outre, le Collège a veillé à ce que les dépliants et toutes-boîtes évitent le jargon administratif, de manière à être compréhensibles pour tous les citoyens.



Question orale de M. Desmet : La crèche du Chat.

M. Desmet rappelle qu'il y a un an, le Conseil communal a approuvé le projet de rénovation et d'extension de la crèche communale établie dans le quartier du Chat.

En séance du 27 mai 2021, le conseil a adopté les compléments au dossier initial souhaités par la Tutelle, afin de pouvoir obtenir des subsides à hauteur de 300.000 €.

Des retards ont, semble-t-il, empêché le démarrage de ce chantier. Les locaux de cette crèche ont été vidés et les enfants qui la fréquentaient ont été accueillis à la crèche du Globe.

Quelle est l'évolution de ce dossier ? Quelles sont les causes du retard ? Quand les travaux vont-ils réellement commencer ?

Quelles sont les stratégies mises en place pour gérer le surcroît d'enfants à la crèche du Globe ?

Comment a-t-on pu maintenir le nombre de places à l'échelle communale en dépit de la fermeture de la crèche du Chat ?

Le cas échéant, a-t-on prévu une aide compensatoire pour les familles en difficulté d'accueil ?

M. l'Echevin Hublet répond que l'ONE a approuvé l'extension de la capacité de la crèche de 24 à 36 places dans le cadre de la programmation 2014-2018 du gouvernement de la Communauté française.

Eu égard à la récente réforme de l'ONE, en vertu de laquelle les effectifs accueillis dans les sections d'accueil doivent être un multiple de 7, le Conseil communal a approuvé, en séance du 10 septembre 2020, le projet de rénovation et d'extension de la crèche, de manière à ce qu'à terme, elle soit en mesure d'accueillir 42 enfants.

Cette décision d'extension, qui se traduira par 18 places supplémentaires au terme du processus, est conforme aux propositions de la Déclaration de politique générale (DPG), selon lesquelles la majorité s'engageait à augmenter le nombre de places d'accueil dans la commune.

Suite aux derniers contacts avec l'ONE, le Collège compte obtenir les subventions nécessaires dans le cadre de la proclamation attendue pour la fin de cette année.

Le Collège a obtenu une prolongation du délai d'opérationnalité jusqu'au 31 décembre 2022.

Vu le retard pris par le chantier, un nouveau délai a été demandé pour cause de force majeure, comme l'ONE le suggérait.

En effet, la firme a été désignée par le Collège en date du 15 décembre 2020. Les documents, à l'exception du permis d'urbanisme en attente de délivrance, ont été envoyés à la Cocof (Commission communautaire française), autorité subsidiaire, en décembre 2020. Le permis d'urbanisme, préalablement introduit en avril 2020, a dû être modifié afin d'y intégrer des dispositions plus contraignantes, en l'occurrence l'aménagement d'un second escalier d'évacuation, réclamé par le SIAMU. Toutefois, vu qu'Urban Brussels a malheureusement transmis au SIAMU une mauvaise version des plans, il a fallu attendre le 15 juillet 2021 pour que la Cocof autorise la commande des travaux à l'entreprise désignée.

Ces circonstances peuvent être légitimement considérées comme des causes de force majeure.

Comme le délai de 180 jours accordé pour la validation des offres a été dépassé, l'entrepreneur a revu son offre et l'a majorée d'environ 10 %, en raison de la flambée des prix de certains matériaux de construction induite par la pandémie.

Le 9 novembre, le Collège a accepté cette offre majorée de 109.554 €.

Les travaux commenceront seulement en mars 2022, car l'entreprise doit se concentrer au préalable sur d'autres chantiers en retard.

Dans l'intervalle, la crèche du Chat a déménagé sur le site de la crèche du Globe, où elle occupe les locaux de la halte d'accueil et de la salle de psychomotricité.

Vu que les subsides octroyés pour les 24 enfants prévus dans le cadre initial ont été maintenus, aucune place n'a été perdue.

La cohabitation des deux structures se passe sans encombre et une zone de repos supplémentaire a été aménagée dans le vaste hall d'entrée de la crèche afin de garantir un meilleur confort aux puéricultrices.

Par ailleurs, M. l'Echevin Hublet signale que la halte d'accueil de Saint-Job a été inondée suite à une rupture de canalisation.

Les travaux de rénovation, de rafraîchissement et de mise en conformité y ont été effectués rapidement par les services communaux.

La halte de Saint-Job, qui accueille en permanence une moyenne de 10 enfants, fera l'objet d'un agrandissement dans le cadre du plan triennal, de manière à ce qu'à terme, elle puisse accueillir 21 enfants.



Question orale de M. Desmet : Les pigeons des villes.

M. Desmet remarque que la présence des pigeons dans l'espace urbain suscite des réactions tranchées : pour les uns, ils sont source de satisfactions et pour les autres, de nuisances ; les uns les nourrissent, et les autres les maudissent.

Les pigeons ne sont pas seulement honnis, mais aussi pourchassés, maltraités, voire exterminés.

Néanmoins, ils sont toujours là...au grand dam de leurs détracteurs.

À l'inverse de l'avifaune généralement en déclin, les pigeons, qualifiés par certains de « rats volants », s'adaptent merveilleusement à leur environnement et ont peu de prédateurs.

Contrairement aux idées préconçues, ils ne sont pas dangereux pour la santé humaine et s'avèrent même des éboueurs naturels très utiles tout en contribuant à la réduction de la pollution citadine grâce au stockage de métaux lourds dans leurs plumes (ceci devrait d'ailleurs dissuader certains quidams de s'en nourrir).

On peut dès lors sereinement et raisonnablement conclure que les pigeons ont toute leur place en ville.

À l'encontre des diverses méthodes plus ou moins barbares adoptées pour endiguer leur prolifération, Bruxelles-Environnement, en collaboration avec Natagora, a initié une étude destinée à garantir une gestion éthique et durable de la population des pigeons, dans le total respect du bien-être animal.

Les solutions proposées dans le prolongement de cette étude concernent la conscientisation et l'information des citoyens, la formation des agents communaux, l'installation de pigeonniers contraceptifs (d'où les œufs pourraient aussi être ôtés), la fermeture des bâtiments susceptibles d'être occupés par les pigeons (tout en maintenant leur accès pour les espèces menacées), le contrôle des zones de nourrissage, le suivi des populations et l'examen des nuisances.

Comment les services communaux concernés perçoivent-ils cette thématique ?

Mme l'Echevine De Brouwer répond qu'Uccle, comme les autres communes de la seconde couronne, est moins concernée par la problématique des pigeons que les communes de la première couronne.

Mais les inconvénients éventuels générés par la présence des pigeons sont toujours résolus de manière très douce, dans le respect du bien-être animal.

Si une prolifération de pigeons est constatée dans un quartier déterminé, les habitants concernés sont informés via la distribution de toutes-boîtes. Cette conscientisation est poursuivie dans les publications du magazine Wolvendael ainsi que sur le site internet communal.

Lorsque les stewards constatent un nourrissage illégal, ils privilégient le dialogue avec les populations impliquées avant de dresser des procès-verbaux. Des panneaux sont de toute façon placardés pour rappeler l'interdiction du nourrissage par des particuliers.

Les services communaux observent avec intérêt l'expérience des pigeonniers contraceptifs testée à Ixelles et Bruxelles-Ville.

Il semble toutefois que ce dispositif soit très coûteux et requière beaucoup de travail.

Mme l'Echevine De Brouwer insiste à cet égard sur la nécessité d'étudier l'impact potentiel d'un tel procédé sur la fécondité des espèces et la chaîne de prédation, et ce d'autant plus que le faucon installé dans le clocher de l'église Saint-Job, très friand de pigeons, s'avère un prédateur naturel efficace.

Lorsque des lieux de nidification de pigeons sont découverts, les services communaux contactent les propriétaires concernés, afin que les bâtiments soient aménagés de manière à fermer l'accès aux pigeons tout en le maintenant ouvert pour les espèces menacées.

L'étude des populations de pigeons est menée à l'échelle régionale car ces volatiles ne limitent évidemment pas leurs pérégrinations au territoire communal. Le Collège n'a pas encore reçu d'informations sur les résultats de l'étude effectuée par Bruxelles-Environnement en 2019.

M. Desmet demande si les agents du service Prévention participent à la collecte des données sur les populations de pigeons.

Mme l'Echevine De Brouwer répond que cette aide auxiliaire est fournie par les gardiens de la paix et les agents du service de la Propreté.